

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 MAI 2013 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2013-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 mai 2013 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 9 avril 2013
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Loi-cadre sur la décentralisation
 - 5.2 Refinancement du règlement n° 2004-25 autorisant une dépense de 674 955 \$ et un emprunt maximal de 448 548 \$ dans le cadre du programme « VILLAGES BRANCHÉS »
 - 5.2.1 Acceptation de l'offre pour emprunt par billet
 - 5.2.2 Émission par billet de 250 100 \$
 - 5.3 Programme d'économie d'énergie
 - 5.4 CLD – Reddition de compte 2012
 - 5.5 Programmes SHQ

- 5.6 Projet CMATV – Tour de la MRC
- 5.7 Service d'évaluation
 - 5.7.1 Emploi étudiant
 - 5.7.2 Matrices graphiques
- 5.8 Horaire d'été 2013
- 5.9 Nominations sur les comités
 - 5.9.1 CLD – Comités
 - 5.9.2 Comité de diversification
- 5.10 Cours d'eau
- 5.11 Protocole d'entente MAMROT - FSTD
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Conférence régionale des élus
 - 6.2 Avis de conformité et d'opportunité
 - 6.3 Oléoduc Énergie Est
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Monk
 - 6.4.2 Agence des Appalaches
 - 6.4.3 Transport collectif
 - 6.4.4 Fête de la pêche
 - 6.4.5 Tourisme
 - 6.4.6 Parc des Appalaches
 - 6.4.7 Dépliant sur les coupes forestières
 - 6.5 Pacte rural
 - 6.6 CPTAQ
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 MRC Robert-Cliche - Programme d'aide financière aux MRC
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 8 mai 2013
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 9 AVRIL 2013

2013-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 9 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

À titre informatif, l'UPAC entreprend une tournée d'information et de sensibilisation auprès des municipalités/MRC du Québec relativement à la collusion et à la corruption. Ils offrent de venir rencontrer le Conseil de la MRC de Montmagny pour une présentation d'environ une heure.

Pour les gens intéressés, cet échange qui dure environ une heure est prévu avoir lieu le mardi 11 juin 2013 à 17h.

Éventuellement, une rencontre aura également lieu avec les directeurs généraux des municipalités. Par contre, la date n'est pas encore déterminée.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION

- ATTENDU que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d’occuper d’une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;
- ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l’importance que représente l’enjeu de la décentralisation dans l’occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s’est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d’un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, dédié à l’élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;
- ATTENDU que la première ministre, Madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l’effet d’adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;
- ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;
- ATTENDU que l’une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce, à l’échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l’Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;
- ATTENDU que l’Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d’avenir;
- ATTENDU que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l’échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d’aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

- ATTENDU que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine, dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;
- ATTENDU que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;
- ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;
- ATTENDU qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;
- ATTENDU que le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

2013-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
 APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation.

DE considérer dans cette loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

**5.2 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 2004-25
 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 674 955 \$ ET UN
 EMPRUNT MAXIMAL DE 448 548 \$ DANS LE CADRE DU
 PROGRAMME « VILLAGES BRANCHÉS »**

**RÉSOLUTION 5.2.1: ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR
EMPRUNT PAR BILLET**

2013-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 22 mai 2013 au montant de 250 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-25, au prix de 98,602, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

47 300 \$	1.70000 %	22 mai 2014
48 600 \$	1.85000 %	22 mai 2015
50 000 \$	2.00000 %	22 mai 2016
51 400 \$	2.25000 %	22 mai 2017
52 800 \$	2.55000 %	22 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION 5.2.2.: ÉMISSION PAR BILLET DE
250 100 \$**

- ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite emprunter par billet un montant total de 250 100 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2004-25	250 100 \$

- ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Montmagny désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;
- ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Montmagny aura, le 20 mai 2013, un montant de 250 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 448 548 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 2004-25;
- ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

2013-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 250 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2004-25 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le préfet et la directrice générale.

QUE les billets soient datés du 22 mai 2013.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	47 300 \$
2015	48 600 \$
2016	50 000 \$
2017	51 400 \$
2018	52 800 \$

QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny emprunte 250 100 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original du règlement numéro 2004-25.

ADOPTÉ

5.3 PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les travaux à l'entrée électrique principale (pour la gestion des équipements et le délestage lorsque nécessaire) ont finalement eu lieu le mardi 23 avril 2013. Il reste à programmer les changements demandés, à tester le système ainsi qu'à finaliser l'installation des détecteurs de mouvement.

À SUIVRE!

5.4 CLD – REDDITION DE COMPTE 2012

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, suite au renouvellement de l'entente de gestion entre le MDEIE et la MRC (2012-2015) concernant le financement des activités du CLD, doit faire parvenir d'ici le 1^{er} juin 2013 les documents nécessaires pour l'émission du premier versement prévu à l'entente de gestion ainsi que pour l'évaluation des résultats en regard des attentes signifiées à notre CLD;
- CONSIDÉRANT les documents présentés et déposés au Conseil de la MRC de Montmagny le 14 mai dernier par le CLD de la MRC de Montmagny;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément à l'entente intervenue, la MRC de Montmagny transmette les documents suivants au ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ) :

- copie de la résolution 2012-01-22 adoptée par la MRC précisant la quote-part qu'elle entend verser au CLD pendant l'année 2012 (réf : article 4.8 de l'entente de gestion);
- la programmation annuelle des activités du CLD;
- le rapport d'activités du CLD de l'année 2012;
- les états financiers audités du CLD pour l'année 2012 accompagnés du rapport du vérificateur;
- le formulaire de « Confirmation écrite de la MRC » ci-joint, dûment complété et signé par la MRC.

ADOPTÉ

5.5 PROGRAMMES SHQ

Actuellement, les crédits pour l'année financière 2013-2014 ne sont pas encore connus. Par contre, selon les informations obtenues, le programme RénoVillage subirait des modifications du programme dont on ne connaît pas encore les modalités d'application. On va faire suivre l'information à chacune des municipalités dès que l'on aura les informations officielles ainsi que le budget attribué par la SHQ.

5.6 PROJET CMATV – TOUR DE LA MRC

Le 23 avril dernier, la directrice générale et le directeur adjoint ont rencontré les représentants de CMATV afin de discuter d'un concept de courtes capsules vidéo sur des thèmes originaux et identitaires du territoire de la MRC de Montmagny.

Les représentants de CMATV ont formulé une nouvelle offre.

2013-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général adjoint travaille à proposer des capsules en lien avec les commentaires émis pour la session de juin.

ADOPTÉ

5.7 SERVICE D'ÉVALUATION

5.7.1 EMPLOI ÉTUDIANT

Avec la venue de la modernisation en évaluation au cours des prochains mois et des prochaines années, il serait important de terminer les 1 988 croquis à faire dans la Ville de Montmagny. La MRC avait bénéficié d'un programme du CLÉ pour la réalisation des croquis avec un logiciel de dessin dans chacune des fiches d'évaluation, mais la ressource avait quitté plus tôt que prévu pour une réorientation de carrière. Depuis,

on convertit les croquis actuels par temps perdu et ça n'avance pas au rythme que l'on espère. De plus, ça nous ralentit puisque l'on doit aller chercher les dossiers papiers de la Ville de Montmagny.

Pour l'estimé des coûts du projet : Dix minutes par croquis nous donne un emploi sur dix semaines.

Taux horaire	Nombre d'heures/sem.	Salaire hebdomadaire	DAS	Coût par semaine
11,00 \$	35	385,00 \$	77,00 \$	462,00 \$

Donc, le budget global pour ce projet est estimé à environ 4 620 \$. Nous avons le budget pour ce projet.

2013-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour l'été 2013 pour un budget estimé à 4 620 \$.

ADOPTÉ

5.7.2 MATRICES GRAPHIQUES

On travaille toujours ce dossier en vue de comparer les produits sur le marché.

À SUIVRE.

5.8 HORAIRE D'ÉTÉ

L'horaire d'été 2013 pour la fermeture des bureaux de la MRC les vendredis après-midi sera du vendredi 7 juin au vendredi 6 septembre 2013 inclusivement.

5.9 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS

5.9.1 CLD – COMITÉS

2013-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les nominations pour le Conseil d'administration du CLD ainsi que pour les divers comités de travail du CLD soient les suivantes :

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION CLD – COORDINATION : PRÉSIDENT ET D.G. DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

M. André Fortin	Président et représentant OBNL
M. Mathias Berlinger	VP Affaires, Affaires

Mme Mariepier Boutin	VP Tourisme, Affaires
M. Pierre Thibaudeau	VP Rural, élu
Mme Natacha Lambert	Affaires
M. Jean Laberge	Affaires
M. Denis Pelletier	Éducation
M. André Clavet	Élu
Mme Marie-Eve Proulx	Élue

OBSERVATEURS : M. Norbert Morin (député), M. Jean-Guy Desrosiers (préfet), Mme Martine Raby (CLÉ), M. Simon Fortin (MFE), M. Daniel Racine (MRC) et Mme Julie Roy (d.g., CLD de la MRC de Montmagny)

2. COMITÉ AFFAIRES – COORDINATION : V.-P. AFFAIRES ET COMMISSAIRE INDUSTRIEL

MEMBRES : M. Mathias Berlinger, M. Pierre Fréchette, M. Michel Proulx, M. Charles Denault, M. Karl Mathurin, M. Bryan Paris, Mme Laurie Savard et M. Patrick Clavet

OBSERVATEURS : M. André Fortin, M. Jean-Guy Desrosiers, Mme Dominique Gaudreau, Mme Martine Leullier et Mme Julie Roy

3. COMITÉ D'INVESTISSEMENT – COORDINATION : D.G. DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

MEMBRES : M. Pierre Fréchette, M. Jean-Yves Morissette et M. Réjean Têtu

OBSERVATEURS : Conseillers du Service aux entreprises et d.g. du CLD

4. COMITÉ TOURISME – COORDINATION : V.-P. TOURISME ET MME MÉLODIE LACHANCE

MEMBRES : Mme Mariepier Boutin, M. Jean-Yves Fortin et Mme Nathalie Bernier (Hébergement), M. Bernard Généreux (CMVGI), M. Jocelyn Landry (Cap-Saint-Ignace), M. Frédéric Poulin et Mme Lisette Painchaud (Isle-aux-Grues), M. Jo-Anick Proulx (Parcs Canada), M. Raynald Ouellet (Événementiel), M. Richard Galibois (Berthier-sur-Mer), M. Gaston Caron (Montmagny), Mme Julie Talbot (Croisières) et M. Daniel Racine (MRC)

OBSERVATEURS : M. Richard Moreau (Transport collectif et adapté) et Mme Julie Roy (CLD de la MRC de Montmagny)

5. COMITÉ RURAL – COORDINATION : V.-P. RURAL ET D.G. DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

MEMBRES : M. Pierre Thibaudeau, M. Jean-Guy Desrosiers, Mme Marie-Eve Proulx, M. Gilles Giroux, M. Réal Bolduc

OBSERVATEURS : M. Jean-Louis Proulx et Mme Julie Roy

ADOPTÉ

5.9.2 COMITÉ DE DIVERSIFICATION

2013-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les nominations pour le Comité de diversification soient les suivantes :

MEMBRES : M. Pierre Thibaudeau, M. Jean-Guy Desrosiers, Mme Myranie Lessard, M. Max Vidal, M. Martin Béland, M. Jean Lachance, M. André Chamard, M. Christian Dionne, M. Frédéric Poulin, M. Christian Vinet, M. Réal Bolduc et M. Louis Lachance (Un poste vacant à combler suite à la démission de M. Jean-Paul Deschênes)

OBSERVATEURS : M. Daniel Racine, M. Pierre Drouin, M. Simon Fortin, Mme Julie Roy et M. Jean-Louis Proulx

La coordination du comité est effectuée par le président, en collaboration avec la direction du CLD.

ADOPTÉ

5.10 COURS D'EAU

En 2012, la Direction de la sécurité des barrages est intervenue afin d'ordonner au propriétaire 9057-2041 Québec inc. (a/s M. Carl Blais) de maintenir la vanne de fond de son barrage ouverte en tout temps afin d'augmenter la capacité d'évacuation du barrage. Depuis, tel que prévu, les appareils d'évacuation du barrage sont maintenus ouverts par son propriétaire. Cependant, le nettoyage et l'enlèvement des obstructions de débris ligneux présents dans les appareils d'évacuation pour assurer le libre écoulement du cours d'eau sont de la responsabilité du propriétaire du barrage.

Le 14 mai dernier, le Centre d'expertise hydrique du Québec a avisé la MRC de Montmagny que l'ordonnance avait été réalisée par le ministère et que maintenant l'entretien était du ressort du propriétaire.

Considérant que la MRC de Montmagny a la responsabilité du libre écoulement de l'eau, des démarches seront effectuées afin de s'assurer que toutes les vérifications d'usage ont été effectuées dans ce dossier.

5.11 PROTOCOLE D'ENTENTE MAMROT - FSTD

2013-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préfet soit autorisé à signer le protocole d'entente dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour et au nom de la MRC de Montmagny.

QUE ce projet vise l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

QUE la présente résolution modifie et remplace la résolution adoptée le 20 avril 2012.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé à des compressions budgétaires applicables à la CRÉ Chaudière-Appalaches de l'ordre de 26 % pour le budget 2013-2014 qui équivaut à une diminution de 663 674 \$ comparativement à l'exercice précédent;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec formule des attentes auprès des CRÉ notamment en matière de concertation et de développement régional ainsi que de participation à la mise en place du nouveau régime forestier;

2013-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dénonce que les récentes coupures budgétaires du gouvernement du Québec à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches ainsi que le retard dans les confirmations budgétaires, notamment en matière de participation des régions au nouveau régime forestier, et considère que cette décision affectera la synergie régionale ainsi que la participation de la CRÉ au développement et à l'essor économique régional.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de rétablir les crédits accordés aux conférences régionales des élus, dont la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, à celui accordé lors de l'exercice financier 2012-2013, et ce, à partir de l'exercice financier 2014-2015.

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec de confirmer à la CRÉ Chaudière-Appalaches, les budgets alloués dans la mise en œuvre du nouveau régime forestier ainsi que le budget de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II qui permet aux communautés forestières du territoire de la MRC de diversifier leur économie et de mettre en valeur les terres publiques.

ADOPTÉ

6.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

La municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a adopté une modification à son règlement sur l'éclairage.

2013-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour la modification à son règlement 2013-70.

QUE la MRC atteste que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement, document complémentaire et autres règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.3 OLÉODUC ÉNERGIE EST

La compagnie TransCanada Pipeline offre la possibilité de rencontrer le Conseil de la MRC s'il le désire.

Le Conseil de la MRC invitera l'entreprise à présenter son projet ultérieurement lorsqu'elle jugera à propos.

6.4 PROJET RÉGIONAUX

6.4.1 MONK

Une rencontre des MRC avec la direction de la Société du Parc linéaire Monk est prévue le 16 mai prochain. Le préfet et le directeur adjoint sont invités à cette rencontre.

Afin de finaliser le dossier, il est à espérer que le rapport final du projet avec la CRE Chaudière-Appalaches soit déposé lors de cette rencontre.

6.4.2 AGENCE DES APPALACHES

L'assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches aura lieu le 20 juin 2013.

2013-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Rosario Bossé à titre de représentant du monde municipal à l'assemblée générale annuelle 2012-2013 de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

ADOPTÉ

La MRC de Montmagny nomme également un administrateur et un substitut au conseil d'administration de l'agence.

2013-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Rosario Bossé à titre d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et M. Daniel Racine comme substitut à ce poste.

ADOPTÉ

6.4.3 TRANSPORT COLLECTIF

Transport collectif de la MRC de Montmagny déposera en juin prochain une offre de services pour la répartition des demandes de transport du CSSS pour le territoire de la MRC de Montmagny ainsi que pour les liens avec l'Hôtel-Dieu de Lévis. Pour les autres déplacements ailleurs à Québec et dans la province, une offre pourrait être également faite.

Cette proposition en comité sera déposée et analysée à la mi-juin.

6.4.4 FÊTE DE LA PÊCHE

La MRC de Montmagny a obtenu une aide financière pour réaliser l'activité de la Fête de la pêche à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Cap-Saint-Ignace les 8 et 9 juin 2013.

Les comités locaux et l'OBV de la Côte-du-Sud participeront à l'événement.

6.4.5 TOURISME

Lors de la dernière rencontre du Comité touristique, le projet de concertation des pomiculteurs de Cap-Saint-Ignace a eu droit à des félicitations de tous les représentants touristiques siégeant au comité.

La nomination du représentant de la MRC au sein du Conseil d'administration de la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île a surpris certains administrateurs de la corporation. Il est à se rappeler que cette nomination avait pour but de confirmer la volonté ferme de la MRC à provoquer une concertation et un dialogue au sein des acteurs oeuvrant à la mise en valeur de l'archipel et à son accès.

À la fin de mai ou au début de juin 2013, il y aura le lancement de la destination Montmagny et les îles à

bord d'un bateau de croisière. La date du lancement est le 4 juin 2013.

6.4.6 PARC DES APPALACHES

Le Parc des Appalaches a obtenu une aide financière pour réaliser l'activité de la Fête de la pêche dans les sites du parc situés à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretonnières et sur des terrains municipaux à Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Paul-de-Montminy. L'activité se déroulera une journée, le 8 ou le 9 juin 2013 dans chacun des sites.

Le Parc des Appalaches a bénéficié également d'une belle couverture de presse dans les journaux de Montréal et de Québec relativement à son accueil des chiens dans la totalité de ses sites et lieux d'hébergement.

6.4.7 DÉPLIANT SUR LES COUPES FORESTIÈRES

Un dépliant vulgarisant et expliquant la réglementation des coupes forestières sur les terrains privé a été réalisé conjointement par les quatre MRC de l'Agence des Appalaches et a été financé par le programme forestier coordonné et géré par la CRÉ de la Chaudière-Appalaches.

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil de la réception d'une résolution de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton demandant à la MRC de retirer le territoire de la municipalité de l'application du RCI sur la protection et la mise en valeur des boisés privés.

À ce sujet, les membres du conseil et notamment les membres de la MRC participant aux délibérations de l'Agence des Appalaches mentionnent que le retrait de territoire de l'application du règlement pénalisera les propriétaires de boisés désirant obtenir des subventions à l'aménagement forestier puisque cette application sera une condition à court ou moyen terme pour se prévaloir du programme gouvernemental de mise en valeur de la forêt.

De plus, la MRC de Montmagny, lorsqu'elle adopte des règlements, doit les faire approuver par le ministre des Affaires municipales qui se réfère aux orientations gouvernementales. Celles-ci sont claires et demandent aux MRC ou aux municipalités d'adopter des règlements de protection et de mise en valeur des forêts.

La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton n'avait pas un tel règlement, voyant venir l'obligation de l'application d'un règlement pour protéger les investissements, les partenaires de l'agence ont demandé à la municipalité quelles étaient ses intentions en matière de protection et de mise en valeur des forêts privées. Considérant qu'il n'y a pas

eu d'intérêt de la municipalité à adopter et appliquer un tel règlement, la MRC a inclus le territoire de Sainte-Apolline-de-Patton afin de ne pas pénaliser une partie de la MRC et de traiter tous les propriétaires de boisés de la MRC également.

La mairesse de la municipalité de Saint-Apolline-de-Patton demande que les raisons évoquées soient formulées par écrit à la municipalité.

6.5 PACTE RURAL

La Corporation touristique de l'Isle-aux-Grues s'est vue octroyer une aide financière de 12 850 \$ pour un projet de 16 100 \$ pour l'amélioration du train-balade. Il y aurait un léger ajustement à faire aux coûts du projet et à la subvention accordée.

La subvention et le coût total du projet sont moindres que prévu.

2013-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny modifie le projet de Pacte rural pour l'amélioration du train-balade octroyé à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues selon les conditions suivantes :

Déjà accepté :

Subvention du Pacte rural de 12 850 \$ / Coût total de 16 100 \$

Projet modifié :

Subvention du Pacte rural de 11 597,23 \$ / Coût total de 14 531,05 \$

ADOPTÉ

6.6 CPTAQ

La MRC est toujours en attente d'une invitation et des commentaires de la CPTAQ au sujet des demandes d'agrandissement de périmètres d'urbanisation.

7. CORRESPONDANCE

7.1 MRC ROBERT-CLICHE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

- ATTENDU que le programme actuel d'aide financière aux municipalités régionales de comté prend fin en 2013;
- ATTENDU qu'aucune indication n'a encore été donnée quant au renouvellement dudit programme;

2013-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire connaître le plus tôt possible aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière des MRC;

Il est également résolu de faire parvenir la présente au député de la Côte-du-Sud, Monsieur Norbert Morin.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2013

2013-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2013 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1300179	30 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1300180	40 000.00	Parc régional des Appalaches
C1300181	19 229.95	Société développement économique
C1300182	2 101.74	Informatique EBR inc.
C1300183	401.74	Bossé, Rosario
C1300184	193.92	Bolduc, Réal
C1300185	293.31	Poulin, Frédéric
C1300186	249.00	Fonds de l'information foncière
C1300187	3 268.74	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300188	500.00	Conférence des préfets de la Chaud.-App.
C1300189	226 943.61	CLD de la MRC de Montmagny
C1300190	30 000.00	Parc régional des Appalaches
C1300191	106.93	Impression Rive-Sud
C1300192	116.45	Éditions Yvon Blais
C1300193	2 766.28	IDC Informatique
C1300194	10.15	Constructo SÉ@O
C1300195	3 393.62	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300196	356.34	Québec linge, service d'uniformes
C1300197	57.49	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1300198	3 126.43	Cytech Corbin
C1300199	20 054.63	Les Concassés du Cap inc.
C1300200	14 946.76	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1300201	425.76	Ordre des technologues professionnels
C1300202	574.88	Irisco du Québec inc.
C1300203	138.88	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300204	110.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300205	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
C1300206	129.00	Fonds de l'information foncière
C1300207	2 546.66	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1300208	247.69	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300209	87.79	À la Rive inc.
C1300210	399.97	Fédération québécoise des municipalités
C1300211	1 265.64	Journal L'Oie blanche
C1300212	314.25	Montmagny Air Service inc.
C1300213	4 943.93	Raymond Chabot Grant Thornton
C1300214	3 031.90	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1300215	2 440.01	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1300216	1 204.71	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1300217	3 554.69	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1300218	96.58	Publicité plastique Blais ltée
C1300219	9 877.05	Ville de Montmagny

C1300220	229.96	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1300221	2 230.33	Interconnexions LD
C1300222	1 115.26	Ordre des évaluateurs agréés du Québec
C1300223	20.00	Ruralys
C1300224	563.38	Ass. des aménagistes régionaux du Québec
C1300225	249.44	Centre horticole Beau-Site
C1300226	1 260.13	IDC Informatique
C1300227	1 066.39	Groupe Système Forêt
C1300228	122.80	Hallé, Laurence
C1300229	211.56	Corporation Sun média
C1300230	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1300231	1 168.64	Laurentide Re/sources inc.
C1300232	763.84	Koné inc.
C1300233	217.42	Éclairage Raymond inc.
C1300234	17.00	Journal le Beau Regard
C1300235	274.00	Dionne, Jean
C1300236	306.60	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1300237	3 952.67	Réseau québécois des CFER
C1300238	318.20	Multi-Services Montmagny-L'islet
C1300239	3 736.69	GDI service (Québec) S.E.C.
C1300240	258.69	Maheu & Maheu
C1300241	112.50	L'Écho de St-François
C1300242	35.00	Normand Godbout, É.A.
C1300243	104.00	Ferme forestière du pin croche
C1300244	172.00	Caron, Éric
C1300245	3 857.13	Hoskin scientifique Itée
C1300246	6 321.00	Programme RénoVillage
C1300247	880.00	Programme RénoVillage
C1300248	4 100.00	Programme RénoVillage
C1300249	9 433.00	Programme RénoVillage
C1300250	365.29	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1300251	500.10	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1300252	306.60	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1300253	306.60	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1300254	482.90	Fédération québécoise des municipalités
C1300255	38 092.00	Groupe Ultima inc.
C1300256	5 403.83	Société de développement économique
C1300257	21 005.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1300258	103.66	Télus Québec
C1300259	335.66	Visa
C1300260	608.27	Revenu Québec – Service Clic Revenu
C1300261	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
C1300262	249.72	Télus Québec
C1300263	1 083.69	Télus Québec
C1300264	103.54	Télus Québec
C1300265	1 017.87	Télus Québec
C1300266	8 583.08	Revenu Canada
C1300267	20 210.92	Ministre du Revenu du Québec
C1300268	7 471.26	Hydro-Québec
C1300269	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
C1300270	194.31	Télus Québec
C1300271	481.72	Revenu Canada
C1300272	1 904.38	Hydro-Québec
C1300273	267.05	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1300274	134.37	Fédération québécoise des municipalités
C1300275	791.03	Journal L'Oie blanche
C1300276	34.49	Corporation informatique Bellechasse
C1300277	1 924.14	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1300278	380.98	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1300279	1 000.00	Centre de plein-air Ste-Apolline
C1300280	39.00	L'Épi d'or – Boulangerie pâtisserie
C1300281	1 655.65	ESRI Canada Limited
C1300282	264.43	IDC Informatique
C1300283	281.69	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300284	194.20	Alimentation Danielle et Serge
C1300285	196.81	Québec linge, service d'uniformes

C1300286	72.60	Hallé, Laurence
C1300287	304.68	COMAQ
C1300288	15.56	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300289	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300290	30.00	Dionne, Jean
C1300291	122.74	Multi-Services Montmagny-L'Islet
C1300292	50.00	L'Arc-en-ciel
C1300293	323.08	Ultra Sécurité Contrôle
C1300294	7 000.00	Société de développement de St-Pierre
C1300295	1 109.60	2846-0053 Québec inc. – Weedman
C1300296	278.13	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300297	2 027.95	Réseau québécoise des CFER
C1300298	1 015.80	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300299	3 468.03	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300300	7 473.38	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1300301	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
TOTAL	618 423.18 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 618 423.18 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 8 MAI 2013

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 8 mai 2013.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h25.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.